



SPAgri-CFDT
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - Cemagref - CNPPF - Anses - IFN -
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

Présentation du budget MAAF 2013 par le ministre

LE 28 SEPTEMBRE 2012

positions défendues par la CFDT et principaux éléments annoncés par le ministre :

I - EVOLUTION DES MISSIONS DU MAAF ET REFORME DE L'ETAT

La CFDT rappelle que la politique menée ces cinq dernières années, centrée sur les réductions d'effectifs, n'a répondu qu'à des objectifs comptables de court terme (réduction des effectifs) sans réflexion de fond sur les missions de service public.

Elle a été éprouvante pour tous les agents et ce, dans tous les secteurs.

La CFDT a maintes fois dénoncé cette approche qui n'a abouti qu'à la juxtaposition de services sans pour autant générer les économies escomptées et qui a érigé en dogme la polyvalence des agents. Cela s'est traduit par une dégradation des conditions d'exercice des missions et des compétences.

La mise en place des DDI a entraîné de sérieux problèmes sur tous les plans (humain, technique, informatique, budgétaire, comptable...).

Les DDCSPP sont un exemple d'incohérence avec, au sein de la même direction les questions de santé animale, de droit des femmes et d'hébergement d'urgence !

Le MAAF est le ministère qui a été le plus impacté par les réductions d'effectifs car, au lieu d'avoir subi le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le taux de non remplacement a été de l'ordre des 2/3, ce qui signifie que près de 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite n'ont pas été remplacés !

La CFDT demande la redéfinition du périmètre des missions de service public pour une adaptation cohérente de l'organisation administrative et des moyens de l'État est une nécessité impérieuse et urgente...

...D'autant que la recomposition des ministères et la nouvelle étape annoncée de décentralisation génèrent de fortes inquiétudes sur des évolutions du périmètre et le positionnement des missions et des services, alors que les bouleversements induits par la RGPP ne sont pas encore « digérés ».

L'annonce d'une nouvelle étape de décentralisation conduit à penser que l'actuel gouvernement souhaite davantage s'appuyer sur les Conseils Régionaux, pour porter les politiques publiques, que sur ses propres services déconcentrés.

Le projet, clairement annoncé du transfert de l'« autorité de gestion des aides du 2ème pilier de la PAC » du FEADER et donc l'instruction des dossiers à la place des DRAAF et DDT en est une claire illustration !

CFDT : Ministère de l'agriculture - Pièce D 002 - 78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Tél. 01 49 55 46 83 - Fax : 01 49 55 44 74 - mel : cfdt@agriculture.gouv.fr

<http://www.spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Si la CFDT ne présente pas d'opposition de principe à la décentralisation... et y est même favorable, dès lors qu'il s'agit d'améliorer le service public et de tendre à plus de démocratie ; elle s'inquiète des conséquences qui pourraient être irréversibles de cette évolution, si elle se concrétisait et notamment :

l'accélération de la diminution des effectifs du MAAF en région et en département, avec l'affaiblissement des DRAAF et la perte de l'identité du MAAF en DDT ;

l'éloignement par rapport aux acteurs professionnels avec perte des principaux leviers du ministère pour la mise en œuvre des politiques du MAAF au niveau des territoires... la perte des occasions de dialogues avec la profession et de sens pour les agents ;

l'affaiblissement du rôle des services du MAAF... qui n'auront plus que le bâton pour se faire entendre auprès de la profession... difficile d'imaginer une gestion pragmatique et efficace des crises agricoles avec les seuls outils régaliens !!

la perte accélérée des compétences « métier » et de l'expertise qui ne permettra plus au ministère de jouer le rôle important de médiateur entre la société civile et la profession agricole.

La CFDT demande l'ouverture d'une réelle réflexion sur les effectifs en adéquation avec les missions de service public qui seront arrêtées. L'externalisation des missions ne doit pas être considérée comme un des moyens de réduire les effectifs du Ministère au risque de perdre toute substance.

La CFDT souhaite donc, comme l'ensemble des agents du ministère, avoir plus de lisibilité sur l'avenir des services au regard des missions.

Quelles modifications structurelles seront mises en œuvre et selon quel calendrier.

Lors de notre entrevue de juillet dernier, le ministre a affirmé sa volonté de relancer le dialogue social, et il a d'ailleurs annoncé la tenue d'une conférence sociale interne au ministère, dès cet automne, où tous ces sujets seront débattus, avant toute prise de décision...

Cette conférence est urgente et souhaitons que cet engagement soit tenu ! .

En introduction, le Ministre a souligné l'importance de préciser le périmètre des missions de son ministère pour une plus grande lisibilité pour les agents.

Conscient des interrogations suscitées par l'acte III de la décentralisation, il confirme l'organisation d'un séminaire propre au ministère de l'agriculture pour fin novembre avec l'ensemble des organisations syndicales. Ce séminaire interviendra après celui du gouvernement et les premiers arbitrages en terme de décentralisation. Il sera l'occasion de redéfinir les perspectives et le périmètre de notre ministère pour redonner de la lisibilité à tous ses agents.

On ne peut pas continuer dans l'application des contraintes sans se donner les moyens de repenser les missions de l'agriculture. Donner à l'ensemble des agents une vision à moyen terme, donner de vraies perspectives à la centrale, aux services déconcentrés et aux opérateurs.

Le ministre rappelle les contraintes liées à l'endettement de la France (91 % du PIB). Tous les ministères (hors prioritaires) sont amenés à faire un effort. Le ministère de

l'agriculture réduira son budget à hauteur de 3 % en 2013. Cependant l'enseignement technique verra son budget augmenté de 1,7 %, l'enseignement supérieur sera stable et la sécurité sanitaire augmentera de 4 % .

En terme d'emploi +230 postes pour l'enseignement technique et +20 postes en cours de négociation pour l'enseignement supérieur. D'autre part le remplacement des départs à la retraite sera assuré.

Les effectifs du BOP 206 sont réduits de 64 postes et le BOP 215 de 216 postes. Pour les Établissements publics le budget est également en baisse (-2%) avec toutefois des décisions non arrêtées pour l'ONF et l'IFCE en attente de discussions avec les opérateurs et les organisations syndicales.

II - GESTION DES PERSONNELS

La mise en œuvre de réelles avancées en matière de carrières et de rémunérations en favorisant les promotions et la mobilité choisie est une nécessité.

La CFDT souhaite la mise en œuvre rapide de mesures concrètes sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations... sans pour autant renoncer au travail de fond qui est à accomplir sur les grilles et qui nécessitera de s'inscrire sur du plus long terme.

En effet, la gestion des carrières doit offrir des perspectives motivantes par la reconnaissance des compétences et expériences acquises, notamment :

- la révision des taux pro-pro en fonction des caractéristiques des effectifs du ministère
- de la même façon, pour les catégories C, nous demandons également l'abandon du contingentement imposé pour le passage au 8ème échelon ainsi qu'une re-négociation des grilles indiciaires.

La CFDT prendra donc toute sa place dans les discussions et négociations qui, nous l'espérons, vont s'ouvrir rapidement... en ayant le souci d'obtenir des avancées concrètes pour l'ensemble des agents et pour la cohérence du périmètre d'action de notre ministère... En un mot : redonner sens et motivation à vos agents

Pour le ministre, les bas salaires sont une priorité absolue, il soutient la demande portée par les organisations syndicales de supprimer le contingentement pour le 8ème échelon et de revaloriser les primes pour les C administratif. Il indique que des discussions positives sont en cours avec la ministre de la Fonction publique. Il s'engage également devant les syndicats à défendre le dossier des taux promus/promouvables.

III - DEPRECARISATION CONTRACTUELS

Le ministre annonce l'ouverture, dans le cadre de la déprécarisation, de près de 1000 postes de titulaires en 2013 :

- 610 postes dans l'enseignement technique agricole, dont 469 postes d'enseignant ;
- 30 postes pour l'enseignement supérieur ;
- 142 postes sur le BOP 206 (secteur sanitaire) dont 120 techniciens ;
- 174 postes sur le BOP 215 (agriculture).